

Rapport d'évaluation

Évaluation de la composante
de la formation générale
des programmes d'études

du Collège de Limoilou

Juin 1999

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation de la composante de la formation générale des programmes d'études du Collège de Limoilou s'inscrit dans le cadre de l'évaluation, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), de la mise en œuvre de la formation générale dans tous les collèges offrant des programmes conduisant à des diplômes d'études collégiales (DEC).

La démarche d'évaluation s'est effectuée conformément aux modalités exposées dans le *Guide spécifique* de la Commission¹. Le rapport d'autoévaluation du Collège de Limoilou, dûment adopté par son Conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 4 mai 1998. Un comité d'experts dirigé par un commissaire de la CEEC, l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 10 et 11 novembre 1998². À cette occasion, il a pu rencontrer la Direction de l'établissement, le comité d'autoévaluation, des professeurs³ de la formation générale, les responsables des programmes de DEC, ainsi que deux classes d'élèves⁴. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre de la formation générale.

Le présent rapport décrit d'abord les principales caractéristiques du Collège de Limoilou et donne un aperçu de la manière dont la formation générale y est mise en œuvre. Il s'attache ensuite au processus d'autoévaluation retenu par l'établissement. Il expose, enfin, les conclusions auxquelles est arrivée la Commission après l'analyse du rapport d'autoévaluation et la visite de l'établissement.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – La composante de la formation générale des programmes d'études*, Québec, mai 1997, 45 p.
 2. Le comité de visite était composé de : M^{me} Luce Goerlach, directrice des études au Collège de Maison-neuve; M. Robert Lemay, professeur de Humanités au Collège Champlain Saint-Lambert; M. Victor Thibaudeau, professeur de Philosophie à l'Université Laval. M. Louis Roy, commissaire, dirigeait le comité. M^{me} Joce-Lyne Biron, agente de recherche à la Commission, agissait comme secrétaire du comité.
 3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.
 4. La Commission a rencontré deux classes d'élèves du cours de *Littérature québécoise*. Les élèves rencontrés, tant ceux de Québec que ceux de Charlesbourg, appartenaient à différents programmes préuniversitaires et techniques.

Principales caractéristiques de l'établissement et de la formation générale

Le Collège de Limoilou est un collège public fondé en 1967; il est l'héritier de l'Externat classique Saint-Jean-Eudes, de l'Institut de technologie de Québec et d'autres établissements. Le souci de rendre la formation accessible à toutes les classes sociales et l'ouverture du Collège au milieu dans lequel il est implanté ont inspiré le projet éducatif qu'il a adopté en 1998.

Le Collège de Limoilou accueille 6300 élèves à l'enseignement ordinaire répartis dans ses deux campus. L'effectif scolaire est majoritairement masculin (57 p. 100). Le campus de Québec reçoit près de 4500 élèves et celui de Charlesbourg, près de 2000 élèves. Le Collège est associé à six écoles-ateliers : le pavillon des métiers d'art, situé à proximité du campus de Québec, regroupe les écoles de joaillerie et de lutherie; les écoles d'ébénisterie artisanale, de construction textile, de sculpture sur bois et de céramique ont leurs propres locaux répartis à la basse-ville de Québec. Les élèves des écoles-ateliers suivent leurs cours de formation générale au campus de Québec. Enfin, le Collège est associé à la Commission scolaire de la Capitale pour l'enseignement des techniques de gestion hôtelière et de gestion des services alimentaires et de restauration.

Le Collège propose quatre programmes d'études préuniversitaires⁵ ainsi que vingt-deux programmes d'études techniques⁶. En outre, les élèves peuvent s'inscrire à l'un ou l'autre des trois programmes d'accueil et d'intégration afin d'améliorer leurs chances de réussite et de faciliter leur passage du secondaire au collégial. Enfin, l'alternance travail-études est offerte dans sept programmes techniques. De nombreux programmes de la formation continue permettent à des élèves adultes d'obtenir une attestation d'études collégiales. L'effectif scolaire totalise ainsi 10 000 élèves.

5. Sciences de la nature, Sciences humaines, Traduction et Lettres-communication.

6. Diététique, Soins infirmiers, Génie civil, Mécanique du bâtiment, Cartographie, Géodésie, Génie industriel, Génie mécanique, Électronique industrielle, Électronique, Systèmes ordonnés, Techniques administratives, Bureautique, Informatique de gestion, Gestion hôtelière, Gestion des services alimentaires et de restauration, Joaillerie, Ébénisterie, Lutherie, Sculpture sur bois, Construction textile et Céramique.

À l'automne 1997, l'effectif enseignant de la formation générale se répartissait ainsi : 18 en *Éducation physique*, 29 en *Philosophie*, 43 en *Langue et littérature* et 25 en *Langue seconde*, pour un total de 115 enseignants. À l'hiver 1998, l'effectif enseignant ne comptait plus que 96 personnes; plusieurs facteurs expliquent cette baisse dont le taux d'abandon important au cours du premier trimestre et la durée des études échelonnée sur cinq ou sept trimestres chez de nombreux élèves.

La grande majorité des élèves a suivi au moins un cours de formation générale pendant l'année de référence 1996-1997.

La formation complémentaire est donnée dans les cinq domaines retenus dans le *Règlement sur le régime des études collégiales*, soit : sciences humaines, culture scientifique et technologique, langue moderne, art et esthétique ainsi que langage mathématique et informatique. Le Collège a scindé ce dernier domaine afin qu'un plus grand nombre d'élèves aient accès à l'un ou l'autre volet.

Des contraintes administratives, financières et idéologiques expliquent la nature des décisions prises dans le cadre de la formation générale propre. Selon des modalités différentes, la composante de formation générale propre a été mise en œuvre en *Philosophie* et en *Langue seconde*; en *Langue et littérature*, il n'y a pas de regroupements, la formation propre étant axée sur une démarche où l'élève est responsable de ses choix.

La démarche institutionnelle d'évaluation

Après s'être d'abord opposé à l'évaluation et, par conséquent, s'être abstenu d'y participer, le personnel enseignant a révisé sa position tout en annonçant une participation minimale au processus d'autoévaluation. Néanmoins, la Commission des études décidait de former, en septembre 1997, un comité composé de quatre enseignants représentant les disciplines de la formation générale, du conseiller pédagogique du Centre de formation et de consultation en métiers d'art, de deux élèves, un issu du secteur préuniversitaire, l'autre, du secteur technique, et d'une conseillère pédagogique qui a coordonné le travail. Le comité pouvait s'adjoindre toute autre personne pour assurer le succès de la démarche d'évaluation. Les enseignants ont été désignés par leur département respectif; toutefois, l'Association étudiante n'a pu trouver de représentant. En cours de parcours, une enseignante de la formation complémentaire s'est portée volontaire et a joint le comité.

Le comité d'autoévaluation a été le maître d'œuvre de la démarche; à ce titre, il était responsable de la collecte et de l'analyse des données, de la consultation auprès des groupes et de la production du rapport. Il faut souligner l'effort du comité pour rejoindre les élèves et recueillir le plus d'informations possible afin de porter un jugement sur l'ensemble de la formation dans une discipline. Dans ce but, le comité a préparé quatre questionnaires, un pour chaque discipline. Au total, 2515 élèves ont répondu à l'un ou l'autre des questionnaires. D'autres consultations ont suivi pour rejoindre davantage d'élèves des cours propres; ainsi quatre rencontres d'élèves ont été organisées afin de mieux saisir le sens et la portée de certaines perceptions exprimées dans les questionnaires. La contribution des élèves au processus d'autoévaluation a été remarquable. La Commission estime que cette collecte d'informations aidera le Collège et les départements à améliorer l'enseignement et, ultimement, à rehausser les taux de persévérance et de diplomation. Il faut noter que les variables retenues (programme d'études, campus, sexe des élèves) devraient susciter des actions ciblant des groupes particuliers.

Un questionnaire a été adressé aux 135 enseignants de la formation générale; quatre-vingts ont répondu au questionnaire. Le taux de réponse diffère cependant d'une discipline à l'autre : en *Anglais*, le taux est 74 p. 100; en *Éducation physique*, il est de 84 p. 100; en *Formation complémentaire*, de 91 p. 100; en *Langue et littérature*, de 38 p. 100 et en *Philosophie*, de 53 p. 100, pour un taux moyen de 59 p. 100. La Commission regrette que la participation des professeurs de *Langue et littérature* et de *Philosophie* ait été plus faible que celle des autres départements. Les départements ont été consultés sur le rapport préliminaire. Ils considèrent

que le comité d'autoévaluation a donné une réponse satisfaisante aux commentaires qu'ils lui avaient adressés. Il faut noter, toutefois, que plusieurs professeurs rencontrés n'avaient pas lu le rapport que le Collège a remis à la Commission. La Commission considère qu'un plus grand nombre de professeurs aurait pu saisir l'occasion fournie par le processus d'autoévaluation pour revoir leurs pratiques d'enseignement et leur engagement collectif dans la mise en œuvre de la formation générale.

Le comité d'autoévaluation a délégué aux départements la responsabilité de former un échantillon de plans de cours et d'en faire l'évaluation à partir d'une grille d'analyse. En *Éducation physique*, les plans de cours étant presque standardisés, des volontaires ont présenté le leur. En *Philosophie*, les plans de cours de la formation commune ont été choisis parmi ceux du trimestre où les cours sont normalement donnés selon le logigramme. En formation propre, un plan de cours a été retenu par famille. De plus, on a proposé deux plans de cours du campus de Québec pour un plan de cours du campus de Charlesbourg. Les plans de cours choisis l'ont été parmi ceux dont le taux de réussite est le plus près de la moyenne départementale. Les plans de cours de *Langue et littérature* retenus sont ceux qui ont été préparés par des professeurs qui ont donné le cours plusieurs fois et, pour l'année de référence, pendant le trimestre prévu au logigramme. Les plans de cours de la formation propre ont été choisis parmi ceux du trimestre d'hiver. En *Langue seconde*, les plans de cours sont élaborés par le comité-matière. Enfin, pour les quatre disciplines, les résultats de l'analyse ont été présentés à l'assemblée départementale. En formation générale complémentaire, chaque enseignant a procédé à l'analyse de son plan de cours ou encore le comité-matière, le cas échéant. Les conseillers pédagogiques ont fait l'étude des données.

Évaluation de la formation générale

Pour chacun des éléments de la formation générale qui font l'objet de l'évaluation, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles d'améliorer la mise en œuvre de la formation.

La mise en œuvre des moyens pédagogiques

La mise en œuvre des moyens pédagogiques est évaluée sous les aspects suivants : la cohérence de la formation, les méthodes pédagogiques, les exigences propres aux activités d'apprentissage, l'évaluation des apprentissages, les épreuves synthèses de programmes.

La cohérence de la formation

Dans son projet éducatif, le Collège a retenu quatre axes d'engagement en vue d'assurer le développement de la personne dans toutes ses dimensions : l'acquisition de connaissances et d'habiletés intellectuelles établissant les bases d'une culture solide et d'apprentissages transférables, le développement et l'affirmation de la personnalité, le développement d'un mode de vie sain et équilibré, l'engagement dans la société. Le Collège souhaite que son projet éducatif inspire et suscite l'action et transpire dans les plans d'action annuels, les politiques, voire les plans de cours. Un comité de suivi s'assurera que le projet éducatif trouve sa place dans les pratiques des départements et dans la formation proprement dite. Les professeurs adhèrent au projet éducatif qu'ils jugent fidèle aux traditions et à la culture du Collège. Ceux de *Philosophie* ont accepté d'en faire la diffusion et la promotion dans le cours *Philosophie et rationalité* afin que les élèves comprennent les valeurs que le Collège entend privilégier et qu'ils développent des attitudes et des comportements respectueux de ces valeurs.

Plusieurs contraintes, inhérentes à l'organisation scolaire, ne favorisent pas la mise en œuvre de la formation générale propre. En *Anglais*, la difficulté est accrue par le nombre des niveaux de compétence. Néanmoins, les professeurs ont rencontré les professeurs de formation spécifique afin d'adapter les lectures et les travaux aux besoins des programmes. Les élèves du niveau transitoire et du niveau le plus élevé sont placés dans des groupes hétérogènes regroupant les élèves de tous les programmes. Les premiers approfondissent les habiletés langagières de base; les seconds, peu nombreux et plus autonomes, ne permettaient pas de

former des regroupements par programmes. La nature des conversations et des thèmes choisis, les présentations et les écrits des élèves sont influencés par leur champ d'études respectif. Pour les élèves inscrits aux niveaux 1 et 2, trois regroupements de programmes ont été établis pour chaque niveau au campus de Québec et deux, au campus de Charlesbourg. En *Philosophie*, après consultation des comités de programmes, le Département a retenu trois séries de problématiques adaptées à autant de regroupements de programmes. La Commission note cependant que les regroupements seront abolis à compter du trimestre d'hiver 1999; les élèves devront alors, individuellement, approfondir une problématique reliée à leur programme d'études. En *Langue et littérature*, le département s'est opposé à la formation de groupes homogènes pour le cours propre.

Au moment de la visite, la Direction des études venait de recruter un conseiller pédagogique dont la fonction consistera précisément à former une table de concertation en formation générale afin d'améliorer la cohérence de cette composante des programmes. Après avoir entendu tous les acteurs du Collège, y compris les élèves, la Commission est d'avis que le Collège doit maintenir et améliorer les moyens pour assurer l'adaptation des cours de formation propre aux programmes d'études. Devant ce constat,

la Commission recommande au Collège de tout mettre en œuvre pour assurer l'implantation de la formation générale propre, particulièrement en Langue et littérature.

Le Collège s'est donné une politique sur la formation générale complémentaire. Il a revu les cours complémentaires qu'il proposait avant la mise en œuvre du renouveau; pour offrir un meilleur choix, il a procédé à une vaste consultation des élèves et a scindé le domaine *langage mathématique et informatique* en deux pour permettre à un plus grand nombre d'élèves d'avoir accès à l'un ou l'autre de ces champs d'études.

Les méthodes pédagogiques

Selon le rapport du Collège, les méthodes pédagogiques inscrites dans les plans de cours de l'échantillon sont variées et les critères considérés par les enseignants pour les choisir sont la compétence visée par le cours, les objectifs du cours, leur conception de l'enseignement et de l'apprentissage. Les méthodes sont donc différentes selon la discipline enseignée et, souvent, selon les convictions pédagogiques de l'enseignant. La lecture du rapport et les propos entendus dans les deux classes d'élèves indiquent cependant que les méthodes pédagogiques pourraient être de nature à aider davantage les élèves à atteindre les objectifs des cours, et que

certaines enseignantes de *Langue et littérature*, par exemple, ne mettent pas suffisamment l'accent sur la pratique d'écriture et ne préparent pas adéquatement les élèves à la dissertation qui est la compétence à développer dans le deuxième cours.

Les discussions entre la Direction et le Département de langue et littérature concernant la mise en œuvre de la formation générale propre ont été particulièrement ardues. Les professeurs s'opposent à la formation de groupes homogènes pour toutes sortes de motifs, y compris pédagogiques, mais dont la démonstration n'a pas convaincu la Commission. Les activités d'apprentissage s'adressent à l'ensemble des élèves, qu'ils soient du secteur préuniversitaire ou du technique. L'élève y est responsable de l'adaptation des travaux personnels à son programme d'études. L'élève choisit la situation de communication orale et écrite; les professeurs supposent qu'il utilisera effectivement une situation reliée à son programme d'études. Étant donné qu'un nombre important d'élèves présentent des difficultés dans le transfert d'apprentissages (tant selon le rapport que selon les professeurs rencontrés), la Commission saisit mal que leur soit laissée la responsabilité d'établir les liens de cohérence entre les objectifs du cours propre et ceux de leur programme d'études. La Commission estime, entre effet, qu'il est de la responsabilité de l'enseignant d'adapter son enseignement et ses méthodes aux besoins de la classe et de s'assurer que l'enseignement qu'il donne prépare bien l'élève à réaliser des travaux qui ont un lien avec son champ d'études. Conséquemment, la Commission *suggère* au Collège de s'assurer que les méthodes pédagogiques employées en *Langue et littérature* prennent en compte les besoins des élèves et les caractéristiques de leur programme respectif.

Par ailleurs, la Commission a constaté un manque d'empathie envers les élèves chez certains professeurs rencontrés. Ces professeurs, peu disposés à s'adapter aux caractéristiques et aux besoins de leurs élèves, ont le réflexe de rejeter du revers de la main les insatisfactions de ces derniers, considérant celles-ci comme de simples perceptions. Ils font preuve de peu d'enthousiasme et s'ils affirment vouloir ouvrir leurs élèves à la culture, ils n'ont pas démontré la préoccupation de les accompagner patiemment vers la réussite.

La Commission estime qu'il s'agit là d'un manque de professionnalisme qui risque d'affecter la formation des élèves. Aussi,

la Commission recommande au Collège de prendre les moyens nécessaires pour soutenir la motivation des professeurs et améliorer la qualité des relations qu'entretiennent certains professeurs avec leurs élèves en classe.

Enfin, la Commission considère que des efforts ont été faits par plusieurs professeurs d'anglais et que la démarche retenue dans le cours propre de philosophie, soit le recours aux problématiques, est une avenue à développer. La Commission retient aussi comme intéressante, et propre à motiver les élèves et à les soutenir dans leur apprentissage, la pratique instaurée dans le cours *Philosophie et rationalité* de soumettre les élèves à au moins une simulation de l'épreuve finale parmi les activités d'apprentissage retenues. Une telle pratique aurait avantage à être généralisée dans les autres cours de la discipline et encouragée ailleurs dans la formation générale.

Les exigences propres aux activités d'apprentissage

Selon le rapport, la recherche de cohésion dans les exigences posées aux élèves constitue une préoccupation des comités-matière et des départements qui ont la responsabilité d'assurer la pertinence des travaux et l'équivalence de la charge de travail, non seulement pour respecter la pondération, mais surtout pour assurer l'équité dans le cas, généralisé en formation générale, d'un même cours donné par plus d'un professeur.

Si l'examen des plans de cours ne révèle pas de difficulté pour ce qui concerne la pertinence des travaux (lecture, exercices, travail long), il n'en est pas de même pour ce qui concerne l'équivalence de la charge de travail en *Philosophie* et en *Langue et littérature*. La rencontre des différents interlocuteurs l'a confirmé. Pour corriger la situation, le Département de philosophie a publié un document qui explique aux élèves la charge de travail minimale décidée par tous les professeurs et à laquelle ils doivent s'astreindre pour réussir dans la discipline. En *Philosophie* et en *Langue seconde*, les grilles départementales retenues contribuent à établir l'équivalence de la tâche imposée à l'élève. Les professeurs de *Langue et littérature* sont conscients de la justesse des insatisfactions quant à l'équivalence dans la tâche lorsque plus d'un professeur donne le même cours. Les comités-matière sont interpellés, mais comme ces comités sont formés de regroupements volontaires, certains enseignants ne s'y greffent pas. En outre, selon le rapport et les rencontres d'élèves, les commentaires touchent non seulement l'ensemble de la tâche, mais aussi l'importance accordée à chacun des objectifs, notamment la lecture d'œuvres, la rédaction de textes et l'étude.

Le Collège reconnaît que le processus d'approbation des plans de cours qui devrait garantir l'équivalence des contenus de cours et du travail personnel des élèves comporte des lacunes. Devant ce constat, la Commission *suggère* au Collège de donner suite à l'action qu'il a envisagée en vue de corriger la situation, soit : réaffirmer la responsabilité des départements

dans la vérification de l'équivalence de la charge de travail des élèves lors de l'approbation des plans de cours et s'assurer que cette vérification soit accomplie avec rigueur.

L'évaluation des apprentissages

Les grandes orientations concernant les cours sont prises par les comités-matière. Dans certaines disciplines, ces orientations sont approuvées par le département. Toutefois, c'est au professeur que revient la responsabilité de choisir les modes et les instruments d'évaluation. Les critères de sélection retenus sont : l'énoncé de compétence, les contenus enseignés, le contexte de réalisation décrit dans le devis ministériel et, à un degré moindre, la décision du comité-matière. Les plans de cours de l'échantillon respectent les grandes balises inscrites au devis ministériel, soit l'évaluation de la compétence et le contexte de réalisation de l'épreuve finale, ainsi que les règles de la PIEA concernant le nombre minimal d'activités d'évaluation, la pondération des épreuves et l'évaluation de la qualité de la langue.

La Commission a examiné les quatre plans de cours, un par discipline, soumis par le Collège; ceux-ci traduisent l'esprit du renouveau. Le plan du cours *Écriture et littérature* est adéquat. Toutefois, il devrait faire état des modes d'évaluation formative ainsi que de la répartition des points accordés aux travaux individuels et aux travaux d'équipe. Le plan de cours de *Philosophie et rationalité* est complet. Les informations portant sur les examens et les critères d'évaluation auraient intérêt à être rapatriées dans le plan de cours. Les épreuves prévues sont diversifiées et il faut souligner la présence d'évaluations formatives. Le plan du cours *Anglais 604-101* ainsi que les grilles d'évaluation sont précis; les instruments d'évaluation devraient faire une place plus importante aux interactions verbales et à la rédaction de phrases complètes. Le plan du premier cours d'éducation physique respecte en tous points le devis ministériel; il faut souligner la congruence du mode d'évaluation utilisé pour évaluer chacun des objectifs du cours.

Par ailleurs, certaines pratiques d'évaluation observées en formation générale devraient être revues. Ainsi en est-il de la multiplication des évaluations sommatives en vue d'assurer la présence en classe. En comparaison, la pratique de l'évaluation formative est peu répandue : le rapport en fait peu mention et les élèves rencontrés ont confirmé, sauf exception, que tout comptait. La rigueur dans la correction des épreuves, y compris l'évaluation de la qualité de la langue, varie d'un enseignant à l'autre. La diversité des contextes de réalisation, notamment en *Philosophie*, ne permet pas de garantir l'équivalence des évaluations. Enfin, la Direction estime qu'une attention particulière doit être apportée afin que, dans tous les cas, la note de passage garantisse l'atteinte des objectifs.

Devant ces constats, la Commission *suggère* au Collège de donner suite aux deux actions envisagées dans son rapport, soit : veiller à l'application rigoureuse de la *PIEA* et trouver les mécanismes adéquats pour que les départements s'assurent du lien entre la note finale et le niveau de compétence développé afin de pouvoir en rendre compte.

Les épreuves synthèses de programmes

Étant donné le mouvement de boycottage des travaux préparatoires à l'épreuve synthèse de programme, et malgré les démarches du Conseil d'administration et de la Direction des études pour convenir d'aménagements avec le Syndicat, aucun travail n'avait été fait dans le dossier de l'épreuve synthèse de programme en 1996-1997 et 1997-1998; les travaux devant conduire à l'épreuve synthèse ont été amorcés à l'automne 1998. Les élèves rencontrés n'étaient pas informés des modalités de l'épreuve. Les responsables des programmes d'études s'entendent sur l'importance d'associer des représentants de la formation générale à l'élaboration de cette épreuve afin que les intentions éducatives de la formation générale soient prises en compte. Les professeurs d'éducation physique, eux, ne voient pas la contribution de leur discipline à l'épreuve synthèse.

Au moment de la visite, aucune expérimentation n'avait eu lieu. Le comité de programme de *Sciences de la nature* était le plus avancé, ayant déjà élaboré son épreuve synthèse et demandé l'avis de la Direction des études sur l'acceptabilité de celle-ci. La Direction des études venait de produire un guide renfermant les grandes balises qui devaient être respectées, par exemple les volets oral et écrit de l'épreuve synthèse. Quant à ses modalités de passation, elles n'avaient pas encore été adoptées en comité de programme. Enfin, la Direction devait remettre une lettre d'information à chaque élève admissible à l'ESP avec l'horaire en janvier 1999.

Étant donné l'état du dossier de l'épreuve synthèse, l'ambivalence relevée chez certains responsables de programme quant au contenu et aux caractéristiques de l'épreuve, l'absence d'expérimentation préalable à l'obligation de réussite de l'épreuve par les élèves pour l'obtention du DEC, la Commission *suggère* au Collège de prendre les dispositions nécessaires pour s'assurer que les intentions éducatives de la formation générale soient prises en compte dans l'épreuve synthèse de programme.

Le Collège vient d'adopter un projet éducatif qui a reçu l'adhésion de tout son personnel. L'initiative du Département de philosophie d'en faire la promotion dans le cours de *Philosophie et rationalité* est prometteur et s'inscrit dans la mission du Collège qui vise à développer la personne dans toutes ses dimensions. Malgré les efforts déployés par la Direction du Collège, des difficultés ont cependant entravé l'implantation du renouveau. Outre le boycott syndical, qui a retardé le développement de l'épreuve synthèse de programme, des résistances d'ordre idéologique ont nui à la mise en œuvre du cours propre en *Langue et littérature*. Dans ce Département, certains professeurs devront améliorer la qualité de la relation qu'ils entretiennent avec leurs élèves; certaines pratiques pédagogiques devraient aussi être revues. Enfin, le Collège doit consentir des efforts supplémentaires pour s'assurer de l'équivalence et de l'équité des exigences et des évaluations.

Les ressources et la gestion

Ces dimensions sont examinées en particulier sous les aspects suivants : les activités de perfectionnement offertes aux professeurs, les ressources matérielles, didactiques et documentaires, les structures et le processus de gestion.

Les ressources

La Direction du Collège a organisé un certain nombre d'activités portant sur le renouveau ainsi que sur l'approche par objectifs et standards afin que les enseignants s'approprient plus facilement les devis ministériels. Des professeurs ont participé à des ateliers disciplinaires ou à des colloques à l'extérieur du Collège. De plus, la Direction du Collège a accordé des libérations pour la réalisation de tâches d'intérêt collectif, par exemple l'élaboration de matériel didactique. Le Département de philosophie a profité de ce dispositif pour se donner une vision commune des nouveaux ensembles, préparer des projets d'encadrement, rédiger du matériel didactique ou encore réaliser des dossiers sur les thématiques retenues en formation générale propre. Les professeurs de *Langue et littérature* ont peu participé aux activités de perfectionnement proposées au départ et n'ont pas fait de demande de perfectionnement collectif. Il faut toutefois souligner la réalisation d'un cours «virtuel» de langue et littérature par un professeur avec le soutien du groupe de travail sur les nouvelles technologies de l'information et des communications dans le cadre d'une activité de recherche. Une cinquantaine d'élèves avaient suivi ce cours à l'automne 1997 et l'expérience se poursuit. En *Éducation physique* et en *Langue seconde*, la participation d'enseignants aux travaux ministériels d'élaboration des nouveaux ensembles a contribué à la circulation de

l'information et à la compréhension univoque des devis. Somme toute, les activités de perfectionnement proposées par le Collège en vue de l'appropriation des nouveaux devis ont été variées.

Comme on l'a mentionné, l'évaluation formative ne constitue pas une pratique généralement intégrée à l'enseignement. De plus, des écarts significatifs dans les modes et instruments utilisés pour l'évaluation sommative, sans être nécessairement généralisés, ont été constatés dans l'échantillon de plans de cours, puis confirmés au cours de la visite. Des améliorations doivent être apportées aux pratiques d'évaluation. En conséquence, la Commission *suggère* au Collège d'accroître les activités de perfectionnement et la documentation pertinente, notamment celles portant sur les différents aspects de l'évaluation et de s'assurer de l'établissement d'un plan de perfectionnement départemental.

Les ressources matérielles, didactiques et documentaires sont généralement adéquates. En *Anglais*, les ressources financières accordées ont permis le renouvellement des ouvrages de référence ainsi que l'achat de livres publiés en anglais dans tous les domaines de formation. Les laboratoires de langue font l'objet d'une utilisation maximale, particulièrement à Charlesbourg; les heures d'ouverture devraient être augmentées; de plus, un des laboratoires de Québec est vétuste. En *Éducation physique*, le nombre de locaux pour l'enseignement théorique est insuffisant. La Commission invite le Collège à améliorer les espaces et les ressources didactiques en *Langue seconde* et en *Éducation physique*.

La gestion

Jusqu'à maintenant, les départements de formation générale n'ont pas vraiment développé de liens entre eux. Les lacunes constatées dans le rapport ont conduit la Direction à retenir les services d'un conseiller pédagogique chargé de former une table de concertation en formation générale⁷.

Depuis le renouveau, et malgré une entente signée par la Direction et le Syndicat sur la formation des comités de programmes, la situation n'a pas été favorable à une étroite collaboration des départements aux structures mises sur pied par la Direction. Après un long boycott syndical, les comités ont commencé à fonctionner. Toutefois, en 1996-1997, sauf au Département de philosophie, les professeurs ne participaient pas au comité de programme; plusieurs d'entre eux considéraient, en effet, que cette fonction revenait au coordonnateur de

7. Dont il a déjà été fait mention sous la rubrique portant sur la cohérence de la formation générale.

département. Au début de l'année 1998-1999, la situation était différente : certains professeurs se sont montrés disposés à représenter leur département aux comités de programme pour alléger la tâche des coordonnateurs; le boycott national des comités de programme a cependant reporté cette pratique. Là où les comités de programmes fonctionnent, les besoins des élèves en ce qui concerne l'adaptation des cours propres ont commencé à être pris en compte; le travail en ce sens n'est cependant pas achevé. Devant cette situation, la Commission *suggère* au Collège de revoir le fonctionnement des comités de programmes et de renforcer la participation des professeurs de la formation générale à ces comités.

Les résultats

Cette dimension de la mise en œuvre de la formation générale est examinée sous les aspects suivants : le taux de réussite des cours, le taux de diplomation et les services et mesures d'aide favorisant la réussite.

La réussite des cours et la diplomation

De façon générale, les élèves ont des taux de réussite inférieurs à ceux qui sont observés dans l'ensemble du réseau, sauf pour l'*Anglais*, discipline pour laquelle les taux sont semblables. Le Collège signale, dans son rapport d'autoévaluation, que la moyenne pondérée obtenue par ses élèves au secondaire est souvent plus faible que celle qui est observée dans le réseau, ce qui pourrait expliquer en partie les écarts notés entre le réseau et le Collège. Cela dit, les taux de réussite en formation générale propre sont comparables à ceux du réseau. Par ailleurs, les taux de réussite sont globalement plus élevés à Charlesbourg qu'à Québec, l'écart variant de faible à élevé. Le Collège observe que les taux de réussite ont baissé depuis l'implantation des nouveaux devis, et cela malgré les mesures d'aide qu'il a instaurées. Il estime cependant que les nouvelles exigences posées pour l'entrée au collégial devraient améliorer la situation.

Le Collège, qui a fait plusieurs analyses des taux de réussite, reconnaît que la problématique de la réussite est complexe, ce qui ne l'a pas empêché de réaliser quelques actions. Ainsi, il a expérimenté et évalué diverses modalités de sessions d'accueil. Plus récemment, il a mis sur pied un comité sur la réussite qui a ciblé différents groupes d'élèves en difficulté. La Commission tient à souligner le travail accompli par ce comité qui a œuvré de concert avec le comité d'évaluation de la formation générale. Parmi les actions en cours, il faut mentionner l'expérimentation faite par le Département de français pour favoriser la réussite des élèves qui ont obtenu entre 55 et 59 sur 100 pour le premier cours et dont l'échec est dû à la perte de points en français. La mention «incomplet» est alors attribuée au cours *Écriture et littérature*, et l'élève peut s'inscrire au cours *Littérature et imaginaire* aux conditions dictées par le Département (inscription au Centre d'aide et réussite d'un test de français) et obtenir ultérieurement la note de passage. La Commission considère que cette mesure est motivante pour l'élève; elle encourage le Collège à en faire un suivi attentif. Le Collège examine aussi la problématique de la réussite chez les garçons, question incontournable pour cet établissement dont l'élément masculin compte pour 57 p. 100 de l'effectif scolaire, contre environ 45 p. 100 dans le réseau.

La Commission invite le Collège à poursuivre les actions en cours et à susciter l'expérimentation de nouvelles méthodes ou de nouveaux encadrements pédagogiques auprès de groupes cibles et à les évaluer.

Les taux de réussite à l'épreuve ministérielle de français sont plus faibles que la moyenne obtenue par le réseau. Même si l'écart s'est amenuisé (82,7 c. 89,1 p. 100 en mai 1998) après avoir connu une très faible performance (73 c. 94,2 p. 100 en mai 1997), le taux de réussite demeure faible. Sauf exception, ce sont les filles et les élèves du secteur préuniversitaire qui réussissent le mieux à l'épreuve ministérielle de français. Depuis l'automne 1997, les élèves de Charlesbourg ont toujours eu des résultats supérieurs à ceux constatés à Québec.

Le taux de diplomation dans la durée prévue (cohorte 1994) varie considérablement suivant les programmes pour une moyenne de 24 p. 100 au secteur préuniversitaire contre 15 p. 100 au secteur technique. Les données fournies ne concernent cependant que les élèves venant directement du secondaire. Or, au Collège de Limoilou, une partie importante des inscrits du secteur technique n'appartient pas à cette catégorie d'élèves; les élèves inscrits en alternance travail-études ne sont pas non plus pris en compte. Le Collège relève cependant un taux appréciable d'élèves persévérants qui obtiennent leur diplôme en trois ans en *Sciences de la nature* et en *Sciences humaines*, ce qui fait plus que doubler les taux constatés dans la durée prévue.

Le rapport constate que, dans cinq programmes techniques, le pourcentage des élèves sortants qui doivent compléter leur formation générale pour obtenir leur diplôme est supérieur au pourcentage total des élèves à qui il manque des cours de la formation spécifique et des cours appartenant aux deux composantes. De plus, les retraits de cours sont généralement plus nombreux en formation générale qu'en formation spécifique et les écarts entre les deux composantes de la formation sont parfois très importants (ex. : *Soins infirmiers* 92,2 c. 7,8 %; *Génie mécanique* 91,4 c. 8,6 %).

Le Collège a déjà pris quelques actions pour apporter des correctifs : les comités de programme doivent faire un bilan annuel de la situation à la Direction des études. La nouvelle table de la formation générale a reçu le mandat d'examiner avec rigueur les indicateurs sur le rendement scolaire. Afin de revaloriser la formation générale, la Direction des études a entrepris une consultation auprès des comités de programme sur les règles à établir pour faciliter le cheminement scolaire. Les actions en cours pour corriger la situation sont pertinentes; cependant, cela est insuffisant étant donné l'incidence élevée de la formation générale sur la diplomation. Devant l'ampleur du problème,

la Commission recommande au Collège de relever les cours problématiques, de faire une analyse plus fine des causes d'échec, d'abandon ou de report de cours, d'examiner ce qui entrave la réussite de certains cours de la formation générale et d'y apporter les correctifs appropriés.

L'encadrement des élèves

Le Collège a mis sur pied plusieurs mesures pour soutenir les élèves admissibles dans le respect du *Règlement sur le régime des études collégiales*, mais dont la préparation antérieure ne permettait pas d'assurer un parcours scolaire sans difficultés, notamment en ce qui concerne la maîtrise de la langue maternelle. Parmi ces mesures, certaines sont plus directement liées à la réussite de la formation générale, soit : le cours de mise à niveau en français, les cours d'éducation physique adaptés, le centre d'aide intégré, l'aide aux allophones et les activités développées pour l'heure d'encadrement. D'autres mesures ont été instaurées dans le cadre de l'alternance travail-études.

Le cours de mise à niveau en français est obligatoire pour les élèves ayant obtenu moins de 70 p. 100 en français écrit au secondaire. À l'automne 1996, 18,4 p. 100 des admis ont dû s'inscrire à ce cours. Pour les cours d'éducation physique, le professeur examine les adaptations possibles dans le respect des objectifs des trois ensembles. Pour l'année de

référence, 166 élèves ont bénéficié de cours adaptés. Le centre d'aide intégré reçoit, dans chaque campus, des élèves ayant des difficultés en *Français*, *Anglais* et *Mathématiques*. Il a été réorganisé en 1996-1997 et succède aux centres d'aide en *Français* et en *Mathématiques* dont le fonctionnement avait été évalué pour faciliter un meilleur arrimage avec les départements et un suivi des élèves inscrits.

Depuis l'hiver 1997, les professeurs recommandent expressément à certains élèves de s'inscrire au centre d'aide. Des 250 recommandations faites, bon nombre d'élèves n'y ont pas donné suite. Le fonctionnement du centre d'aide a été évalué et les responsables assurent le suivi des élèves. Ainsi, les élèves recommandés et qui se sont inscrits au centre d'aide ont obtenu un taux de réussite au cours de langue et littérature sensiblement plus élevé (écart supérieur à 10 p. 100) que celui des élèves qui n'ont pas donné suite à la recommandation. On assiste à une augmentation significative de la demande d'aide, ce qui exigerait de recruter davantage d'élèves assistants. Le centre d'aide sera agrandi pour l'hiver 1999.

Une cinquantaine d'élèves allophones ont bénéficié d'un encadrement particulier pour un cours de français à l'automne 1996. Le projet a été évalué et une subvention, accordée à l'hiver 1998, a permis de mettre en œuvre le projet d'accueil et d'intégration des minorités ethniques et des autochtones.

Dans le cadre de l'heure d'encadrement, le Département d'éducation physique dépiste les élèves susceptibles d'abandonner dans le premier cours et fait un suivi de ces élèves. En *Philosophie*, le projet d'encadrement s'adresse aux élèves ayant déjà échoué un cours et, dans certains cas, à l'élève qui a eu des résultats faibles au premier examen. Les enseignants ont souligné certaines difficultés dans la réalisation de la mesure d'aide, soit le manque de motivation de certains élèves et l'horaire. En *Français*, les professeurs ont identifié les élèves à risque et ont proposé, dans chaque groupe, un encadrement individualisé à quelques élèves. En *Anglais*, trois modes de soutien aux élèves ont été mis sur pied : la recommandation des élèves faibles au centre d'aide où des enseignants exercent leur disponibilité, le tutorat pour les élèves qui manifestent des lacunes dans leur méthode de travail (reprise des travaux et des laboratoires déjà effectués), et l'atelier de préparation aux examens, individuellement ou en petits groupes.

Dans les programmes d'alternance travail-études, les règles d'accès aux stages imposent un haut taux de réussite en formation spécifique, mais aussi la réussite de 75 p. 100 des cours de la formation générale.

Le Collège a donc mis sur pied des mesures congruentes à son projet éducatif. Il convient maintenant de les rendre plus efficaces, au besoin en en rendant la fréquentation obligatoire pour certains élèves.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission en arrive à la conclusion que la formation générale au Collège de Limoilou présente des forces et des faiblesses.

La Commission tient à souligner la détermination du Collège à faire de son projet éducatif une inspiration pour ses politiques et ses pratiques ainsi que pour tous les acteurs du Collège. La Commission a noté les initiatives intéressantes prises par les départements, notamment la promotion du projet éducatif par le Département de philosophie et l'établissement de grilles départementales pour établir l'équivalence de la charge de travail en *Langue seconde* et en *Philosophie*. Il convient aussi de signaler la rigueur dans l'analyse des mesures de soutien instaurées pour accompagner les élèves en difficulté. Enfin, la participation d'enseignants aux travaux du ministère de l'Éducation et à diverses activités de perfectionnement ont permis aux départements de se donner une compréhension univoque des devis ministériels.

Toutefois, quelques aspects de la mise en œuvre devront être revus. Le Collège lui-même a relevé des lacunes dans l'implantation des mesures découlant du renouveau et il a déjà envisagé des actions pour y remédier. Les résultats constatés n'ont pas répondu aux attentes du Collège; malgré les efforts consentis, la progression dans la réussite des élèves ne s'est pas encore concrétisée. Conséquemment, la Commission a formulé trois recommandations concernant l'implantation de la formation générale propre, le professionnalisme de certains enseignants ainsi que l'analyse des causes d'échecs, d'abandons et de reports de cours.

Outre ces recommandations, la Commission a fait des suggestions touchant les méthodes pédagogiques en *Langue et littérature*, l'équivalence des exigences propres aux activités d'apprentissage, la rigueur dans l'application de la *PIEA*, l'épreuve synthèse de programme, le perfectionnement du personnel enseignant ainsi que la place de la formation générale dans les comités de programme.

Suites de l'évaluation

Le Collège de Limoilou est globalement d'accord avec les recommandements et les suggestions que lui a adressées la Commission dans son rapport préliminaire. Le Collège a déjà réalisé plusieurs actions susceptibles d'améliorer la mise en œuvre de la formation générale. Parmi ces actions, il convient de citer les suivantes :

- Le Collège a recruté un conseiller pédagogique et mis sur pied une table de concertation de la formation générale de manière à assurer une meilleure concertation entre les disciplines de la formation générale et à mieux intervenir auprès des comités de programme.
- Chaque comité de programme a défini et mis en place l'épreuve synthèse de programme de l'hiver 1999.
- La Direction des études a procédé à un examen de la réussite dans les cours de français et de philosophie en mettant en relation la réussite pour chacun des enseignants, par cours et par trimestre; l'analyse tient compte des écarts par rapport à la moyenne départementale. Elle a aussi préparé une fiche signalétique qui décrit le cheminement des élèves pour chacun des programmes et qui servira pour la rédaction du bilan annuel des programmes conformément à sa politique d'évaluation de programmes. De plus, le Collège fera une évaluation ponctuelle du programme de Techniques de diététique et examinera plus attentivement la question de la formation générale.
- Le comité d'élaboration du nouveau programme de *Sciences de la nature* a rédigé les objectifs de son programme en intégrant le projet éducatif du Collège. Le Collège entend promouvoir cette pratique.
- Le Département de philosophie a commencé à appliquer la mesure *mention «incomplet»* déjà adoptée par le Département de français. Ainsi les élèves qui ont échoué au cours *Philosophie et rationalité* à cause de leur faiblesse en langue peuvent s'inscrire au cours *Conceptions philosophiques de l'être humain* suivant les conditions posées par le Département et obtenir ultérieurement la note de passage.

D'autres actions ont été décidées et sont en voie de réalisation :

- À la suite des recommandations du comité d'aide à l'apprentissage et à la réussite, le Collège modifiera son règlement d'admission de manière à pouvoir rendre obligatoires des mesures correctrices pour certains élèves en situation de faible réussite.
- Un comité de travail formé de représentants du Collège, de l'association étudiante et du syndicat des enseignants prépare la rédaction d'un projet de règlement des litiges entre les enseignants et les élèves.
- Un laboratoire de langue sera mis à jour pour l'automne 1999.

La Commission estime que la réalisation des actions déjà mises en œuvre ou en voie de l'être permettra de garantir la qualité de la formation générale et souhaite recevoir, en temps opportun, un rapport faisant état des progrès accomplis à l'égard des recommandations faites dans le présent rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président